JANVIER 2025

conditions et cadre de fonctionnement des plaines ocarina Hainaut Oriental

*Conditions Générales Plaines*

*En vigueur à partir du 01 janvier 2025*

****

Conditions et cadre de fonctionnement des plaines ocarina hainaut oriental

## Définitions

Dans le présent document, les termes suivants sont employés :

* *Plaines de vacances* : activité non-résidentielle organisée par Ocarina, dans le texte « Plaine » ;
* Le *participant* : l’enfant qui participe, participera ou désire participer à une plaine d’Ocarina ;
* Le *parent ou tuteur* : la personne qui dispose de l’autorité parentale sur le participant (et qui inscrit ce dernier à une plaine d’Ocarina) ;
* La *régionale organisatrice* : la division locale d’Ocarina, responsable de l’organisation d’une plaine.

## Inscription

Nous accueillons les enfants de 2 ans et 6 mois à 12 ans inclus. L’enfant doit avoir 2 ans et 6 mois accomplis au 1er jour de la plaine et être propre pour pouvoir être inscrit. Nous comprenons que l'apprentissage de la propreté est une étape importante dans le développement de chaque enfant. Pour garantir une expérience agréable à tous les enfants qui fréquentent notre plaine, nous avons une politique stricte selon laquelle les enfants doivent avoir acquis la propreté avant de rejoindre nos activités. Nos animateurs, bien qu'attentionnés et volontaires, ne sont pas formés au change. Nous comprenons que chaque enfant progresse à son propre rythme, cependant, si votre enfant n’a pas encore acquis la propreté en début de plaine, l’accès à la plaine ne sera pas accepté et nous rembourserons les frais d'inscription (jours non présents). Nous apprécions votre compréhension et votre coopération pour assurer le bien-être de tous les enfants impliqués. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à nous contacter.

La procédure d’inscription d’un participant à une plaine démarre lorsque son parent ou tuteur complète le formulaire de demande d'inscription en ligne sur le site internet [www.ocarina.be](http://www.ocarina.be). Toute personne inscrivant un participant à une plaine d’Ocarina certifie disposer de l’autorité parentale nécessaire sur ce participant pour réaliser l’inscription.

Après réception du formulaire de demande d’inscription, à moins que la plaine ne soit déjà complète, la régionale organisatrice envoie au parent ou tuteur une confirmation d’inscription, accompagnée des modalités financières et de paiement, et d’une fiche santé à compléter. Si la plaine choisie est complète, la régionale organisatrice en avertit le parent ou tuteur, et l’inscription du participant sera mise sur liste d’attente.

Afin de finaliser l’inscription, les conditions suivantes doivent être respectées (si elles ne le sont pas, la régionale organisatrice se réserve le droit d’annuler l’inscription) :

* Le montant total précisé dans la confirmation d’inscription doit être versé dans les 8 jours calendriers suivant l’envoi de la confirmation.
* La fiche santé dûment complétée dans son intégralité, et signée par le parent ou tuteur doit être renvoyée à la régionale organisatrice de la plaine dans les 8 jours calendrier suivant l’envoi de la confirmation ;
  + Si le montant dû n’est pas payé ou si la fiche santé complétée et signée n’est pas transmise dans les délais, la régionale se réserve le droit d’annuler l’inscription
  + Si l’inscription a été confirmée moins d’une semaine avant le début de l’activité, la preuve de paiement et la fiche santé complétée et signée doivent être envoyées par mail et amenées le premier jour de l’activité.
* Les documents suivants, indispensables à la bonne prise en charge du participant, doivent être transmis à la régionale organisatrice dans les 8 jours après réception de la confirmation d’inscription :
  + Pour des éventuelles activités à l’étranger, l’autorisation de quitter le territoire.
  + Tout autre document stipulé par la régionale organisatrice dans le courrier de confirmation d’inscription.

La fiche santé permet d’accueillir au mieux l’enfant, d’assurer son bien-être et permet de mettre en place un encadrement adapté. Elle doit être complétée le plus précisément et exhaustivement possible.

Ocarina se réserve le droit de refuser l’inscription ou d’interrompre la plaine de l’enfant en cas d’omissions et/ou d’informations erronées dans la fiche santé et/ou de différence entre la réalité et les informations contenues dans la fiche santé. Si l’enfant présente des besoins spécifiques, il est bien important de le préciser à l’inscription et si nécessaire un contact personnalisé sera établi par la régionale organisatrice.

Vous pouvez obtenir une attestation de présence sur demande dès le 15 septembre en téléphonant à Ocarina au 071/23.06.30 ou en envoyant un mail à l’adresse [ho@ocarina.be](mailto:ho@ocarina.be). Aucune attestation ne sera remplie avant cette date donc nous vous conseillons de ne pas apporter vos documents lors de l’activité afin de ne pas obstruer / retarder la procédure.

Une attestation fiscale liée à la participation de votre enfant sera envoyée directement par mail durant le premier semestre de l’année suivant la plaine.

## Désistement et retour anticipé

Tout désistement, même si le paiement n’a pas encore été effectué est à notifier par écrit à la régionale organisatrice, soit par e-mail, soit par courrier postal. Si le désistement intervient moins de 20 jours calendrier avant le premier jour de participation, la totalité du coût de l’inscription reste due, sauf en cas de maladie (démontrée par un certificat) ou de décès dans la famille jusqu'au deuxième degré (à démontrer par un certificat de décès).

En cas d’absence sans notification préalable, aucune forme de remboursement n'est possible et/ou la totalité des frais de participation restera due en cas de non-paiement. Une exception est faite, si l’absence est justifiée par un certificat médical.

## Annulation

Ocarina se réserve Ie droit de procéder à l'annulation d’une plaine. Dans ce cas, les parents ou tuteurs sont avertis par écrit (email) dans les plus brefs délais et les montants déjà perçus sont intégralement remboursés. Aucune indemnité ne sera due par Ocarina en cas d’annulation.

A titre indicatif, une annulation peut notamment intervenir dans toutes les situations, qualifiables ou non de force majeure, où Ocarina estimera ne pas pouvoir assurer l'accueil des participants dans les meilleures circonstances de confort et de sécurité et/ ou si les volontaires d’Ocarina ne sont pas en mesure d'encadrer l'activité (ex : nombre insuffisant d'animateurs).

Prix

Tous les prix des plaines organisées par Ocarina sont calculés au plus juste, et incluent sauf indication contraire : l’animation incluant les éventuels droits d’entrée, la soupe et la collation, le matériel, l’encadrement par des animateurs d’Ocarina, les assurances, la gestion administrative et les frais médicaux dans les limites précisées ci-dessous. Dans certaines plaines, un supplément est demandé pour une activité spécifique.

Le prix de l’inscription est de 45€ par semaine. Le paiement s’effectue à la semaine. Si votre enfant participe moins de 5 jours à la plaine, le prix reste identique et ne sera pas calculé à la journée. Si vous êtes membre de la Mutualité chrétienne, grâce à votre assurance complémentaire, vous ne payez que 20€ et 5€ pour les BIM également inscrits à la Mutualité chrétienne. Le montant à payer est à verser dans les 8 jours de la réception des informations de versement, par mail. Si le montant dû n’est pas payé dans les délais, Ocarina se réserve le droit d’annuler l’inscription pour laisser la place à d’autres enfants.

L’avantage précité est directement appliqué par Ocarina et déduit directement du prix des plaines. Conformément la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et à ses arrêtés royaux d’exécution, le membre bénéficiant de l’avantage doit être en ordre de cotisation durant toute la durée de la plaine. A défaut, Ocarina sera dans l’obligation de récupérer le montant de l’avantage perçu indument. Le délai de prescription pour cette récupération est de deux ans.

L’avantage est accordé par participant à charge. Il n’est dès lors pas permis de reporter le montant de l’avantage sur l’inscription d’un autre participant.

Aucun remboursement du solde d’un avantage non perçu ni report sur l’année suivante n’est possible.

Nonobstant l’intervention financière susmentionnée, une somme minimale de 5 € par enfant et par semaine de plaine restera toujours à charge du participant.

## Assurances et frais médicaux

L’assurance responsabilité civile d’Ocarina couvre chaque participant pour les dommages matériels ou corporels involontaires qu’il causerait à un tiers extérieur au groupe. Les dégradations intentionnelles de la plaine de vacances ne sont pas couvertes et seront facturées au parent ou tuteur. L’assurance ne couvre pas les dommages matériels, la perte, ou le vol d’objets appartenant au participant. Ocarina ne pourra en être tenu pour responsable et déconseille fortement d’emporter des objets fragiles et de valeurs tels que des appareils électroniques.

En cas d’accident corporel, Ocarina prend en charge les frais médicaux et pharmaceutiques durant la plaine. Un dossier d’assurance (contenant l’original du certificat médical) sera constitué afin de permettre un remboursement ultérieur de l’assurance pour les frais engagés. Ocarina fera le lien avec l’assurance qui prendra également en charge les frais médicaux et pharmaceutiques encourus après la plaine et consécutifs à un accident survenu durant la plaine – ceux-ci seront remboursés par l’assurance au parent ou tuteur après intervention de la mutualité sur base du tarif de la convention INAMI. Ocarina complètera la déclaration pour introduire le dossier auprès de sa compagnie.

Si le participant est malade durant la plaine, le responsable de la plaine contacte le parent ou tuteur dans les plus brefs délais. Si l’état du participant est jugé « préoccupant », le parent ou tuteur sera tenu de venir chercher le participant le plus rapidement possible. Si le parent ou tuteur est dans l’incapacité de récupérer le participant avant la fin de la journée et qu’une consultation médicale rapide semble nécessaire, le responsable de la plaine paie les frais médicaux (et les éventuels frais pharmaceutiques).

En cas de problème médical préexistant, le participant doit être muni du traitement en cours pour la durée de la plaine. Si l’administration d’un médicament est nécessaire, il sera obligatoirement accompagné d’une prescription médicale complète (produit, mode d’administration, dosage, fréquence et durée).

## Règles de vie

Les plaines Ocarina sont conçues pour être des expériences positives de vie de groupe s’appuyant sur la participation, la confiance et le respect. Le participant s’engage à respecter les consignes des animateurs, indispensables pour la sécurité et une vie de groupe harmonieuse. Après avoir averti une des personnes de contact renseignées sur la fiche santé, Ocarina se réserve le droit d’exclure un participant qui par son attitude mettrait en danger sa sécurité ou celle des autres, ou qui transgresserait délibérément et de manière répétée les consignes raisonnables des animateurs. Cette exclusion n’offre aucune possibilité de remboursement.

Photos

Les photos et vidéos prises dans le cadre des activités Ocarina peuvent être utilisées pour illustrer les publications de l’association (y compris sur les réseaux sociaux) ainsi que son site internet, avec une attention particulière à une sélection qui soit toujours respectueuse des participants. Les photos et illustrations des brochures et autres publications d’Ocarina sont sélectionnées en toute bonne foi et ne constituent pas un descriptif contractuel.

N’hésitez pas à nous contacter pour toute question complémentaire, à l’adresse: ho@ocarina.be